

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 13 mars 2025 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie
Convocation du 9 mars 2025.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X		
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration à Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie			X
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe	X		
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette		Procuration à Marc DANIS	
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial	X		

Ouverture de la séance à 20h
Quorum des membres présents (11) atteint.
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT

Informations :

1. Compte rendus des commissions : centre art et patrimoine 20/01/25 et 24/02/25, hébergement 23/01/25 et 05/03/25, vivre ensemble 05/02/25, PLU 11/02/25, 19/02/25 et 05/03/25, régie du réseau de chaleur 26/02/25, subventions 04/03/25. Préparation du budget 17/02/25. Ils ne font pas l'objet de commentaires.
2. DIA : 2 depuis la dernière réunion.
3. Situation de trésorerie à ce jour : 156 174.62 € pour la commune et 208.56 € pour la régie.
4. Point sur les travaux salle médiévale : les comptes-rendus de réunion sont consultables sur le serveur. Les opérations préalables à la réception sont prévues le

20/03/2025 à 9h30. Réception du mobilier le 20/03/25. Première location le 22/03/25.

5. Point sur les pistes cyclables. Pas de nouveau tronçon ouvert. Travaux en cours entre Rurange et Bousse. Signalétique à poser par la CCAM.
6. Point sur le lotissement impasse Pierre et le Loup. Un nouveau permis de construire en cours d'instruction.
7. Rue St Georges. La consultation des entreprises n'est toujours pas lancée, en attente de la validation de Enedis nécessaire au subventionnement par le SISCODIPE.
8. Piquetage du chemin de la Télévision : prévu le 25/03/25. Il ne sera pas nécessaire d'utiliser la zone réservée du PLU. Il permettra aux riverains de réaliser leurs abords.
9. Extension du local des sapeurs-pompiers. Le permis de construire est en cours d'instruction et a fait l'objet de recommandations des ABF.
10. CCAM : vidéo touristique, panneaux. Une vidéo touristique sera tournée et des panneaux seront posés par la CCAM avec notamment le château de Luttange.
11. Conseil des jeunes. Réunion prévue le 05/04/25 avec notamment un projet de promotion du street work out.
12. AG Amicale des Jeunes et Amis du château. Nouveau comité à l'Amicale depuis le 26/01/25, Guy THEOBALD président ; changement de nom (Amicale luttangeoise) et de statuts prévu. Pas de changement suite à l'AG des ADC du 28/02/25. AG du Tonic club. Démission de l'ensemble du bureau annoncée. Il poursuit les activités jusqu'au gala de fin d'année. Une annonce pour reprise de l'association va être faite par la mairie.
13. Rencontre avec le comptoir des amis le 22/01/25. Julie et son mari sont satisfaits du démarrage. Plus de colis ni de Française des Jeux pour l'instant.
14. Rencontre avec l'USL foot le 31/01/25. Travaux d'entretien à prévoir dans le vestiaire (plomberie, porte intérieure, coffret électrique, peinture, couvercle de regard, démoussage du toit) et filet de protection. Amélioration de l'éclairage côté TDF à voir.
15. Périscolaire : grande lessive. Exposition d'œuvres artistiques pendues sur les fils tendus entre les tilleuls de la place du Château.
16. Sortie des seniors. Prévue le 18/05/25, sortie en bus à Luxembourg ville avec petit train et restaurant.
17. Jeudis de l'été. 8 jeudis à compter du 10/07/25. Programme en cours d'élaboration par le centre art et patrimoine. Attente de retour des demandes de subventions.
18. Ecole : renouvellement du PEDT. Participation de LPO.

19. Inscriptions à l'école pour la rentrée 2025. 12 nouvelles inscriptions pour la rentrée 2025 en petite section. Encore des inscriptions attendues (12 CM2 quitteront l'école en fin d'année).
20. Entrées de village. L'aménagement est terminé. Plantations en cours. Kirsch sera fait avec les travaux rue St Georges.
21. Villages fleuris. Le jury passera en juin/juillet.
22. Micro-forêt. La plantation et le paillage ont eu lieu le 09/02/25 et le 09/03/25 en présence de plus de 30 personnes, avec l'aide de la LPO.
23. Nettoyage des nichoirs. Les 20 nichoirs ont été nettoyés par les bénévoles le 02/03/25.
24. Tirage au sort des lots d'affouage. Le 30/01/25, 36 affouagistes se sont vus attribuer chacun 1 lot d'environ 15 stères. L'accès en forêt n'est pas encore possible en tracteur. L'un d'eux a été verbalisé pour non respect de cette consigne.
25. Chemin forestier : rencontre avec le maire de Bettelainville. Le 21/02/25, les 2 maires et l'adjoint de Bettelainville en charge de la forêt se sont rendus sur place. Après plusieurs passages par temps sec, le chemin s'est amélioré. De plus Bettelainville n'a pas prévu de crédits au budget cette année. Les 2 parties ont donc convenu de reporter ces travaux. Luttange fera un effort d'entretien des rigoles traversantes.
26. Préparation de pose des décorations de Noël. Achat et pose de ceintures autour des tilleuls des places du Château et du Calvaire et de câbles à demeure. Les illuminations y seront fixées.
27. Pose à demeure du four des pompiers. L'amicale des pompiers et la commune ont convenu de la pose à demeure du four « des pompiers », à proximité du poulailler. Les associations seront consultées sur l'emplacement. La pose sera faite par l'employé communal.
28. Décès de 3 anciens conseillers municipaux. Remerciements de la part des familles.
29. Adjudication publique maison Cendol. La vente ne s'est pas faite. Une nouvelle adjudication aura lieu le 30 avril.
30. Changement de locataire dans un appartement de l'école. Mme ROUX s'en va le 31/03/25 et sera remplacée, après annonce, par Valentine BATILLAT au 01/04/25.
31. Présentation du projet réseau de chaleur à Bouzonville. La région Grand Est a demandé au maire de témoigner au salon de l'Energie organisée par la CC3F le 28/02/25.
32. Scrutin de liste paritaire pour les prochaines élections municipales. Le Sénat a voté cette modification le 12/03/2025. Attente de la validation par l'Assemblée Nationale.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

2. Ressources humaines : création de poste secrétaire de mairie 35h

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la décision de Dominique GRAUSEM, secrétaire de mairie à 15 heures par semaine de ne pas renouveler son contrat à durée déterminée prenant fin le 28/02/25, il convient de renforcer le service administratif.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet pour :

- Accueillir le public pendant les heures d'ouverture de la mairie,
- Tenir à jour l'état civil, la population, la liste électorale, le cimetière,
- Organiser les mariages,
- Traiter le courrier postal et les mails,
- Gérer les demandes d'urbanisme,
- Organiser les élections.
- Payer les fournisseurs, facturer les prestations, participer à l'élaboration du budget, respecter le budget, établir le compte administratif,
- Etablir les salaires et gérer le personnel (contrats, absences,..).

à compter du 03/09/2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur sur la base du 4^e échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3. Ressources humaines : jobs d'été.

Le maire propose de reconduire le recrutement de jobs d'été, 2 jeunes par périodes de 2 semaines, à partir de 16 ans, prioritairement aux résidents luttangeois, du 1er juillet au 30 août. En cas d'accord, l'appel à candidature sera lancé en avril.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le recrutement de jeunes pour des jobs d'été,
- Charge le maire de procéder au recrutement.

4. Délégation de l'organisation de festivités aux associations.

La SACEM, en partenariat avec l'association des maires de France (AMF), offre la possibilité aux communes de moins de 2000 habitants de faire une déclaration annuelle de ses manifestations permettant de minorer la redevance. Le forfait de base s'élève à 205, 21 € pour 3 événements et 348,87 € pour 6 événements. Seules certaines manifestations peuvent être prises en compte. Il y a lieu de déléguer l'organisation de certaines manifestations aux associations. Ces dernières n'auront donc pas de SACEM à payer.

Le maire propose de déléguer les manifestations suivantes :

- La fête patronale des 6 et 7 juillet à BLR Arc Mosellan handball,
- La fête de la musique du 7 juin à AFR Creignes et Fassenottes,
- La kermesse des écoles du 27 juin à l'APEEL
- La représentation / démonstration de gymnastique volontaire du 28 juin au Tonic Club.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de souscrire à ce forfait, après validation de la prise en compte par la SACEM, et valide ces délégations de manifestations.

5. Adhésion aux Jeunes Ambassadeurs du Patrimoine.

Suite à un article paru dans la presse, le maire a pris contact avec l'association « Jeunes Ambassadeurs du Patrimoine ».

Le centre art et patrimoine a rencontré le 07/02/25 en mairie la présidente Nanou BOUILLET qui a présenté l'association. Celle-ci propose un programme d'accompagnement pour former des jeunes guides qui pourraient assurer les visites du château.

Le maire propose que la commune adhère à l'association pour une cotisation annuelle de 100 €. Le livret d'accueil présenté en séance est renseigné et transmis à l'association qui nous transmettra un devis d'accompagnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette adhésion et charge le centre art et patrimoine de mener à bien cet accompagnement.

6. Tarif de location du lot de chasse n°1.

Le maire a rencontré le 24 janvier dernier Pascal SCHNEIDER, président de l'association titulaire du lot de chasse n° 1 de la forêt de Luttange. Il rencontre des difficultés liées aux promeneurs avec des chiens non tenus en laisse, aux travaux d'exploitation forestière (abattage, débardage, entretien) et à la présence de nombreux affouagistes qui perturbent l'organisation des battues ou parties d'affût (voir mail du 04/02/2025).

Il sollicite une réduction du bail de l'ordre de 2000 € / an.

Le maire propose d'accéder à sa demande, étant donné que le bail reste supérieur à ce qu'il était auparavant et compte tenu des équipements de qualité mis en place et des bonnes relations entretenues avec les autres usagers de la forêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 voix contre (Raoul BAUER et Léon BECKEL), décide d'accorder une réduction du bail de 1000 € / an et de porter le loyer annuel à 11 000 €.

7. Forêt : travaux sylvicoles 2025

Nicolas BAUER, agent ONF, propose les travaux suivants (détail présenté en séance) :

- Travaux sylvicoles : 5830 € HT en investissement et 10680 € HT en fonctionnement,
- Garderie : 10% des recettes 2024 + 2 € / ha, environ 3100 €
- Travaux d'exploitation : 4768 € TTC
- Prestataire : 36 815 € HT (2024+2025)
- Encadrement chantier et affouage : 4137 €

Recettes attendues en 2025 : 89 939 € pour le bois d'œuvre et environ 10000 € d'affouage (2024 et 2025).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis proposé par l'ONF.

8. Foncier : sollicitation du conseil départemental de la Moselle pour la création de zones de préemption sur les espaces naturels sensibles « Bois de Luttange » et « bois de Trémery » et la substitution de l'exercice du droit de préemption.

La commune de Luttange a délibéré le 21 novembre 2024 à propos de la sollicitation du Conseil Départemental de la Moselle pour la création d'une zone de préemption sur les espaces naturels sensibles cités en objet.

Une erreur s'était glissée dans la liste des parcelles. La présente délibération prend en compte la liste corrigée ci-dessous.

En outre, il y a lieu de compléter les arguments présentés dans la délibération du 21 novembre 2024. Enfin, dans le cas où le Département ne préempterait pas pour les ventes, la commune souhaite pouvoir préempter par substitution du Département, plutôt que par délégation, la substitution permettant à la commune de disposer d'un délai plus important pour préempter qu'en cas de

délégation. La commune pourra déléguer l'exercice du droit de préemption ENS à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

La Commune de Luttange possède sur son territoire le Bois de Luttange et le Bois de Trémery classés en tant qu'Espaces Naturels Sensibles (ENS) en milieu forestier d'une superficie totale de 1244 ha, dont 413 ha sur le ban communal.

La Commune de Luttange a pour objectif la préservation des espaces naturels sensibles, leur bonne gestion pour le maintien des espèces qui lui sont inféodées et l'ouverture au public. De plus, ils ont un intérêt écologique avéré et sont identifiés dans le cadre de la réflexion sur la trame verte et bleue au niveau intercommunal. Le projet communal s'inscrit aussi dans un projet plus large de préservation d'un réseau de sites à fort intérêt écologique et de leurs corridors, initié par la communauté de commune.

La commune de Luttange s'engage aussi à préserver les richesses naturelles et paysagères des terrains préemptés, à les gérer et à les valoriser via un plan de gestion.

Un ENS peut bénéficier du droit de préemption à des fins d'acquisition des terrains par les collectivités volontaires.

Dans une démarche de maîtrise foncière et de protection de l'environnement, la Commune de Luttange s'engage dans un programme d'acquisition.

Elle envisage aussi de faire appel à la communauté de communes de l'Arc Mosellan pour lui déléguer ce droit de préemption. Cette délégation sera faite au cas par cas et fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Afin de faciliter le processus d'acquisition des terrains, la Commune de Luttange sollicite le Conseil Départemental de la Moselle pour la création de zones de préemption ENS sur les terrains énoncés ci-dessous et la substitution de l'exercice de son droit de préemption.

Section	Parcelle	Contenance (en m ²)	Propriétaire
33	0189	8726	MIKOLAJCZAK Caroline
33	0187	4980	SIBERT Monique
33	0185	3615	BANASIK
33	0130	3630	SCHMALZ Marie- Claire
33	0183	7103	LARCHE Benjamin
33	0042	7310	MIKOLAJCZAK Caroline
33	0043	3520	LARCHE Benjamin
33	0044	6360	MIKOLAJCZAK Caroline
28	0001	4983	BAUER Maryse
28	0002	8282	BAUER Maryse
28	0003	39014	BAUER Maryse
28	0009	6751	LARCHE Benjamin
28	0004	8761	LAMBERT Gérard
28	0010	8763	BAUER Xavier
28	0011	8761	BAUER Xavier
28	0012	8761	BAUER Xavier
28	0006	46389	LORSCHIEDER Emilie

28	0007	51669	LORSCHIEDER Emilie
38	0001	2370	DELACHAUX Marie
38	0006	8947	DELACHAUX Marie
38	0013	351363	DELACHAUX Marie
39	0001	59887	DELACHAUX Marie
39	0007	352408	DELACHAUX Marie
38	0002	4251	HENRY Mireille
38	0003	2008	PERRIN Mathieu
38	0004	2134	PERRIN Mathieu
38	0005	3928	ORMOND Hubert
38	0007	15945	LASKY André
38	0029	5218	LASKY André
38	0031	3892	MORHAIN Yves
38	0008	2464	NICOLAS Edmond
38	0030	1548	LASKY André
38	0032	2842	MORHAIN Yves
38	0009	7152	GUINE Christophe
38	0010	3494	PERRIN Mathieu
38	0011	3642	PERRIN Mathieu
38	0015	3659	PERRIN Mathieu
38	0016	3687	THUILLIER Michel
39	0002	8516	MORHAIN Yves
39	0003	15639	MORHAIN Yves
39	0004	5329	MORHAIN Yves
39	0005	2655	MORHAIN Yves
39	0006	29620	MORHAIN Yves
38	0014	90570	MORHAIN Yves
37	0021	234337	MORHAIN Yves
37	0032	100000	BAUER Xavier
37	0030	24331	MORHAIN Yves
37	0033	101019	MORHAIN Yves
31	0044	7588	BAUER Maryse

Le traitement de cette demande par le Conseil Départemental fera l'objet d'une consultation préalable et d'une délibération des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

SOLLICITER le Conseil Départemental de la Moselle pour la création de zones de préemption ENS sur les parcelles délimitées ci-dessus et concernées par les Espaces Naturels Sensibles « Bois de Luttange » et « Bois de Trémery ».

SOLLICITER le Conseil Départemental de la Moselle pour la substitution de l'exercice du droit de préemption ENS.

AUTORISER Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'instauration de ce droit de préemption et à signer tout document se rapportant à sa mise œuvre et à son application sur les sites ENS « Bois de Luttange » et « Bois de Trémery ».

9. Avenants pour la salle médiévale. Enedis.

Le maire présente la situation du marché de la salle médiévale (751 402 € HT) avec différents avenants à valider, l'avenant du lot 1 gros œuvre de 33 425.10 € HT ayant déjà fait l'objet d'une délibération :

- Un avenant au lot 3 étanchéité : 5622.68 € HT
- Un avenant au lot 9 carrelage : 360.00 € HT
- Un avenant au lot 11 élévateur PMR : 6868.00 € HT

Il n'était initialement pas prévu de remplacer l'éclairage de la grande salle (ex médiévale) du château. Le remplacement de l'éclairage avec des commandes séparées apporte un véritable plus à la salle. En outre, les réservations pour 2025 sont bien engagées et présagent d'un bon taux de remplissage.

C'est pourquoi le maire propose de passer commande à ATOM Energie conformément au devis de 12 426.28 € HT présenté en séance pour le remplacement de l'éclairage existant, comme évoqué lors de la commission urbanisme travaux du 08/01/2025.

D'autre part, une demande de raccordement électrique a été faite à ENEDIS le 6 décembre dernier pour 164 kVA (44 kVA pour les bornes de recharge électrique, 40 kVA pour le coffret forain et 100 kVA pour le château). Après la visite du technicien le 13/02/25, ENEDIS informe qu'il est nécessaire d'alimenter spécifiquement le château depuis le poste le plus proche, soit celui de la route de Metz. La modification du poste est à la charge d'ENEDIS, mais le raccordement est à notre charge. Le devis présenté en séance s'élève à 14 616.46 € HT, avec un délai de 10 à 12 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les avenants des lots 3, 9 et 11,
- charge le maire de passer commande à ATOM ENERGIE conformément au devis de 12 426.28 € HT pour l'éclairage de la grande salle,
- charge le maire de passer commande à ENEDIS pour l'extension du réseau pour 14 616.43 € HT et de l'inscrire au budget 2026.

10. Choix des entreprises pour le parc du château – appel d'offres.

L'appel d'offres pour l'aménagement du parc du château a été lancé le 04/02/2025 pour des réponses attendues le 25/02/2025.

4 entreprises ont répondu pour le lot 1 (VRD terrassement) et 5 entreprises ont répondu pour le lot 2 (Espaces verts – Mobilier – Jeux).

MATEC a procédé à l'analyse des offres, présentée en séance par le maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- Valider le choix de MATEC et choisir l'entreprise MOLARO pour le lot 1 pour un montant HT de 224 152.36 € et DHR pour le lot 2 pour un montant HT de 78 250.08 € HT,
- Charger le maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

11. Finances : compte financier unique 2024, régie et commune.

Régie municipale du réseau de chaleur de Luttange.

Le président soumet à l'approbation du conseil municipal le compte financier unique concernant la régie municipale du réseau de chaleur de Luttange pour l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La commune de Luttange a été retenue comme collectivité expérimentatrice.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la commune pour le budget principal, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Régie municipale réseau de chaleur - Régie municipale réseau de chaleur - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	873 998,17	114 200,00	988 198,17
	Recettes réalisées (1)	B	504 480,14	109 179,45	613 659,59
	Restes à réaliser	C	391 122,03	0,00	391 122,03
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	285 411,38	114 200,00	399 611,38
	Dépenses réalisées (1)	E	277 018,82	34 276,55	311 295,37
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	227 461,32	74 902,90	302 364,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	123 863,17	123 863,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	227 461,32	198 766,07	426 227,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	391 122,03	0,00	391 122,03
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	618 583,35	198 766,07	817 349,42

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Régie municipale réseau de chaleur - Régie municipale réseau de chaleur - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	873 998,17	114 200,00	988 198,17
	Recettes réalisées (1)	B	504 480,14	109 179,45	613 659,59
	Restes à réaliser	C	391 122,03	0,00	391 122,03
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	285 411,38	114 200,00	399 611,38
	Dépenses réalisées (1)	E	277 018,82	34 276,55	311 295,37
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	227 461,32	74 902,90	302 364,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	123 863,17	123 863,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	227 461,32	198 766,07	426 227,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	391 122,03	0,00	391 122,03
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	618 583,35	198 766,07	817 349,42

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant les éléments susvisés ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le président n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la régie du réseau de chaleur,

DONNE pouvoir au président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget principal de la commune.

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte financier unique concernant le budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La commune de Luttange a été retenue comme collectivité expérimentatrice.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la commune pour le budget principal, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

MAIRIE DE LUTTANGE (M57) - MAIRIE DE LUTTANGE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 331 885,66	915 980,00	3 247 865,66
	Recettes réalisées (1)	B	1 455 923,70	872 053,42	2 327 977,12
	Restes à réaliser	C	594 541,00	0,00	594 541,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 993 714,34	964 123,34	2 957 837,68
	Dépenses réalisées (1)	E	1 337 524,59	791 112,29	2 128 636,88
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	118 399,11	80 941,13	199 340,24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-338 171,32	48 143,34	-290 027,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-219 772,21	129 084,47	-90 687,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	594 541,00	0,00	594 541,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	374 768,79	129 084,47	503 853,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-338 171,32		118 399,11		-219 772,21
Fonctionnement	163 061,66	114 918,32	83 437,41		131 580,75
TOTAL I	-175 109,66	114 918,32	201 836,52		-88 191,46
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
21501-REGIE RESEAU CHALEUR LUTTANGE					
Investissement	-588 586,79		227 461,32		-361 125,47
Fonctionnement	123 863,17	123 863,17	74 902,90		74 902,90
Sous-Total	-464 723,62	123 863,17	302 364,22		-286 222,57
TOTAL III	-464 723,62	123 863,17	302 364,22		-286 222,57
TOTAL I + II + III	-639 833,28	238 781,49	504 200,74		-374 414,03

Considérant les éléments susvisés ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune,

DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. Finances : affectation des résultats, régie et commune.

Régie municipale du réseau de chaleur de Luttange

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Paul-André BAUER, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique présente

	X	un excédent de fonctionnement de	198 766,07 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:			
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+		74 902,90
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)..... des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+		0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+		123 863,17
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)			
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+		198 766,07
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT			
déficit (besoin de financement)	-		361 125,47
excédent (excédent de financement)	+		0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT			
Besoin de financement	-		0,00
Excédent de financement	+		391 122,03
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F			0,00
DECISION D'AFFECTATION			
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....			0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)			
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002			198 766,07
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la régie communale du réseau de chaleur tels que ci-dessus.

Budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Paul-André BAUER, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique présente

	X	un excédent de fonctionnement de	129 084,47 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:			
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+		80 941,13
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)..... des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+		0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+		48 143,34
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)			
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+		129 084,47
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT			
déficit (besoin de financement)	-		219 772,21
excédent (excédent de financement)	+		0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT			
Besoin de financement	-		0,00
Excédent de financement	+		594 541,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F			0,00
DECISION D'AFFECTATION			
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....			0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)			
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002			129 084,47
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du budget principal de la commune tels que ci-dessus.

13. Finances : subventions aux associations 2025.

La commission d'attribution des subventions s'est réunie le 04/03/2025 et a analysé les demandes des associations et de l'école.

Participation communale aux actions de l'école :

La directrice de l'école a sollicité la municipalité pour participer au financement de diverses activités : sortie au zoo d'Amnéville, Puls'art, Tournoi de hand, Visite du château de Malbrouck.

Sur la base d'une demande chiffrée de la directrice (détail disponible sur le NAS), la commission subvention propose d'attribuer une somme de 2000 € pour l'année pour participation communale. La subvention complète mais ne se substitue au financement des parents et aux actions de l'APEEL.

La subvention versée à L'APEEL contribue également indirectement au financement de ces actions.

La commission remercie la directrice, les enseignantes et l'APEEL pour leur engagement et leurs efforts pour mener à bien toutes ces actions.

Subventions aux associations :

Sur la base des dossiers de demandes de subventions des associations luttangeoises, et dans la limite d'une enveloppe globale de 10k€, la commission propose d'attribuer les subventions suivantes :

- USL Foot : 1300€
- Tonic Club : 1300€
- Amis du château : 1000€
- APEEL : 1300€
- AFR Creignes & Fassenottes : 1900€
- BLR Hand : 1500€
- Amicale des sapeurs-pompiers : 700€
- LPO : 300€ (pour achat de matériel mis à disposition de la LPO locale – à définir)

Pour rappel les subventions sont établies sur la base des critères pondérés suivant :

- Nombre d'adhérents avec bonus pour adhérents luttangeois
- Nbr d'activités régulières
- Nbr de manifestations annuelles
- Actions en faveur des jeunes, des personnes âgées
- gestion financière
- Mise à disposition ou pas d'infrastructure par la commune
- Contribution au rayonnement de Luttange

Le montant total des subventions aux associations pour leur fonctionnement est de 9300€.

Une subvention exceptionnelle de 1000 € est attribuée à AFR pour la mise en place d'une troupe théâtrale.

La subvention communale de participation à la fête patronale est de 3000 €.

Paul-André BAUER, Karine MARTIN et Claude BECKEL ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre (Léon BECKEL), valide ces attributions de subventions qui seront versées en avril.

14. Reversement de l'excédent de la régie communale du réseau de chaleur vers la commune.

La régie municipale du réseau de chaleur a pu bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie importants en 2024, ce qui a permis un excédent important.

Le président propose donc au conseil municipal de verser à titre exceptionnel un reversement d'excédent à la commune de 150 000 € sur le chapitre 75.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à ce versement de 150 000 € au budget de la commune.

15. Finances : budget 2025, régie et commune.

Le maire présente l'état de la dette, tant pour la régie que pour la commune. L'endettement de 736 k€ (752 € / habitant) pour la commune est inférieur à ce qu'il était en 2014.

Le maire présente en détail le projet de budget de la régie du réseau de chaleur 2025.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

FONCTIONNEMENT : 114 200.00 €

INVESTISSEMENT : 873 998.17 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget de la régie du réseau de chaleur.

Le maire présente en détail le projet de budget communal 2024.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

FONCTIONNEMENT : 1 205 559,47 €

INVESTISSEMENT : 1 659 853,47 €

Points remarquables :

Fonctionnement :

- Charges à caractère général en augmentation, dû notamment aux travaux forestiers et aux provisions liées aux contentieux.
- Augmentation des charges de personnel due à l'embauche d'un agent d'entretien.
- Pas d'augmentation d'impôts.
- Recette exceptionnelle de la régie. Augmentation des recettes des loyers.
- Bonnes ventes de bois

Investissement :

- Nombreux travaux.
- Importantes subventions attendues.
- Pas de recours à l'emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget communal.

Fin du conseil municipal à 23h30.